

# BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS COMMUNALES



# Le St Laurentais

N°18

JANVIER / FEVRIER / MARS

2012



Chers Amis (es),

La municipalité dans son ensemble vient vous présenter ses bons vœux pour cette nouvelle année 2012, vœux de bonheur et de santé pour vous et vos familles.

J'espère que cette année 2012 vous apportera ce que vous désirez, dans ce contexte de récession. L'équipe municipale est à pied d'œuvre, jour après jour pour apporter du bien-être sous toutes ses formes à la majorité de ses administrés.

Des réalisations sont d'ores et déjà visibles. D'autres à venir sont à présent programmées ; une de nos préoccupations est l'amélioration du cadre de vie.

Les élus du conseil trouvent des solutions, projet par projet pour réaliser ceux qui sont prioritaires, à porter de notre budget dont la gestion devra être toujours plus rigoureuse dans ce contexte morose.

Heureusement, l'activité des associations anime les villages, cela demande beaucoup d'énergie aux responsables et à leurs équipes. Grâce à eux, nous avons vécu en 2011 des moments inoubliables. J'espère que vous serez nombreux à participer aux manifestations diverses organisées en 2012, pour que notre village reste dynamique.

En restant attentif aux besoins des administrés que vous êtes, je tiens à remercier les élus du conseil pour leur implication ; chacun à leur niveau dans l'intérêt général de Saint-Laurent de la Prée.

Un grand merci à tout le personnel communal qui m'entoure, pour leur implication jour après jour pour que Saint-Laurent de la Prée reste un Village d'Aunis au fil des Ans.

Tous vos élus se joignent à moi pour vous souhaiter une année 2012  
aussi bonne et joyeuse que possible à vous et à vos proches.

Tous les membres du Conseil Municipal des Jeunes,  
sont heureux de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2012.

Le Conseil des Sages ainsi que tous les membres des différentes commissions  
vous adressent tous leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

**Le Maire**  
*Raymond MINIER*

## **MAIRIE** **HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC**

Lundi – Mardi de 12h à 17h

Mercredi de 10h à 14h

Jeudi - Vendredi de 10h à 12h

L'accueil téléphonique fonctionne dès 8h00 le matin

au 05. 46. 84. 00. 35

Courriel: [st.laurent.de.la.pree@mairie17.com](mailto:st.laurent.de.la.pree@mairie17.com)

Blog: <http://saint-laurent.over-blog.fr/>

## INFOS SOCIALES

### PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Le 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois de 14h00 à 16h00.

Son secrétariat est dans les locaux de la DTAS:

28 rue Chanzy à Rochefort. Tél: 05 46 88 15 79



### AFFAIRES SOCIALES

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SE JOIGNENT A MOI, POUR VOUS SOUHAITER DE BONNES FETES  
DE FIN D'ANNEE ET VOUS PRESENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX 2012

#### BILAN DE L'ANNEE 2011

- Organisation Collecte Alimentaire printemps et automne 2011
- Stage prévention routière mars 2011
- Conférence DMLA le 17 juin 2011
- Organisation Canicule 2011
- Semaine Bleue des personnes âgées octobre 2011
- Rentrée scolaire 2011, volonté du Conseil des sages d'organiser des rencontres intergénérationnelles
- Différents travaux avec le Conseil Municipal des jeunes
- Organisation spectacle et repas des Aînés

Marlène Chassin  
Adjointe au Maire  
chargée des Affaires Sociales.



## Saint Laurent de la Prée Repas des aînés

*Dimanche 05 Février 2012*

*A partir de 12 h00 Au Domaine du Bois*

### INVITATION PAR LA COMMUNE

à toutes les personnes de 65 ans et plus

Sur Inscriptions à la Mairie Jusqu'au 20 Janvier 2012

au 05.46.84.00.35



(Transport : se renseigner lors de l'inscription)



Possibilité de déguisement

Carnaval laisse une grande place

à l'imagination de chacun

Une surprise au plus beau costume

DELIBERATIONS

**1 – CRÉATION ET GESTION D'UN CRÉMATORIUM COMMUNAUTAIRE**

Projet de création et de gestion d'un crématorium communautaire, décidé par délibération du 23 juin 2011 de la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais (C.A.P.R.). Ce type d'équipement s'adresse en effet à un bassin de population suffisamment important, c'est pourquoi, il a été proposé d'en créer un sur le Pays Rochefortais.

Cette prise de compétence sera entérinée définitivement par Madame La Préfète de Charente-Maritime si la majorité des avis des conseils municipaux est acquise. Avis favorable à l'unanimité à la prise de cette compétence par la C.A.P.R.

**2 – SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE – AVIS**

La loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales précise qu'un projet de schéma départemental de coopération intercommunale est élaboré par le représentant de l'État dans le département. Le projet concernant notre département a été présenté le 12 mai 2011. Conformément à l'article 35 de la loi précitée, ce projet a été ensuite adressé aux conseils municipaux des communes concernées pour avis dans un délai de 3 mois, le silence valant avis favorable. Pour notre territoire, il s'agit d'une fusion entre la communauté d'agglomération du Pays Rochefortais et la communauté de communes de Sud-Charente.

Les avis seront soumis à la commission départementale de coopération intercommunale qui est habilitée à amender le projet.

Le schéma devra être arrêté au plus tard le 31 décembre 2011.

A l'unanimité, avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

**3 – AUGMENTATION DES TARIFS CANTINE ET GARDERIE**

Depuis 3 ans les tarifs de cantine et de garderie n'ont pas été augmentés.

Après étude, et pour rester dans la moyenne des tarifs pratiqués dans les communes voisines, il est décidé, à l'unanimité, d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, les tarifs suivants :

Cantine		Garderie	
Primaire :	2,60 €	Matin :	1,00 €
Maternelle :	2,00 €	Soir (1H00) :	1,95 €
Adultes :	4,50 €	Soir (2H00) :	3,10 €

D'autre part, les tarifs de garderie doivent être modulés en fonction des revenus des parents, à savoir :

--- + 30 % si allocataire CAF ;

--- - 25 % si quotient familial inférieur à 500.

**4 – VENTE D'UNE SAUTEUSE**

Un particulier souhaite acquérir une sauteuse appartenant à la commune de Saint-Laurent de la Prée.

Le montant de cette transaction est de 500 € TTC. Accepté à l'unanimité.

**Conseil du 13 septembre 2011**

DELIBERATIONS

**1 – AUGMENTATION DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Pour les travaux à effectuer avant la fin de l'année 2011 il est proposé aux Conseillers Municipaux d'augmenter la ligne de trésorerie de 50.000 euros, soit un total de 200.000 €. Les conditions financières seront les mêmes que lors de la signature du contrat initial. Accord à l'unanimité.

**2 – DISPOSITIF D'AIDE A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES**

Vu l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°328 adoptée par le Conseil Général de la Charente-Maritime, le 23 juin 2011,

Considérant le caractère particulièrement invasif de l'espèce vespa velutina, communément dénommée frelon asiatique, dont la prolifération semble constante,

Considérant le danger que représente cette espèce pour les abeilles mais également pour la population,

Considérant le risque qu'une telle prolifération fait peser sur la biodiversité,

Considérant le dispositif de subvention mis en place par le Département de la Charente-Maritime durant la période de juillet à novembre 2011 inclus,

## **Décide, à l'unanimité,**

**1** - de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal en sollicitant l'aide financière attribuée par le Conseil Général de la Charente Maritime dont le montant s'élève à 135 ou 220 euros par nid selon la technique employée,

**2** – de se conformer à la procédure d'attribution de la subvention en constituant le dossier conformément aux exigences fixées et en faisant appel à des entreprises agréées spécialisées ou associations apicoles habilitées, signataires de la charte des bonnes pratiques du Département de la Charente-Maritime.

### **3 – EMPRUNT VOIRIE**

Après lecture du courrier du Conseil Général demandant si la commune de Saint-Laurent de la Prée reconduit pour 2011 le programme d'amélioration de la voirie communale, un emprunt d'un montant de 10.530 euros destiné à financer les travaux d'amélioration de la voirie sera contracté au taux de 3,07 % et dont le remboursement s'effectuera en 3 années à partir de 2011 avec des frais de dossier de 50 €. Accord à l'unanimité.

### **4 – MODIFICATION P.L.U.**

Rappel au conseil municipal que l'entrée en vigueur de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain, a modifié le régime juridique des documents d'urbanisme et notamment les plans d'occupation des sols devenus plans locaux d'urbanisme.

La modification du plan local d'urbanisme approuvé le 19 janvier 2005, modifié le 23 mai 2007, révisé le 15 juin 2011 (approbation de la révision simplifiée) est rendue nécessaire en raison de la zone à modifier étant actuellement à vocation d'activités économiques étant plutôt destinée à la création d'un quartier d'habitations, au vu des motivations suivantes :

- abandon du projet initialement envisagé ; la réalisation de la "résidence Seniors" va démarrer plus près du centre-bourg ("Les Senioriales"),
- mise en compatibilité du PLU avec le programme Local de l'Habitat (PLH), approuvé le 24 juin 2010 :
- production de logements locatifs sociaux (intérêt du renouvellement de la population - jeunes ménages avec enfants, lien avec les effectifs scolaires),
- localisation du secteur à proximité (piste cyclable sécurisée jusqu'à l'école – 1500m) de la gare ferroviaire (déplacements domicile-travail),
- réseaux (dont assainissement collectif) existants. Une PVR (participation pour voirie et réseaux) a été mise en place par la commune.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur l'engagement d'une procédure de modification du plan local d'urbanisme sur les parcelles cadastrées section AH n°25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 au lieu-dit "Les Galauderies" du territoire de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire :

VU la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

VU la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et l'habitat ;

VU l'article L. 123-13 du code de l'urbanisme qui précise le champ d'application de la procédure de modification ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour et 5 abstentions,

**1 a** – confirme les objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de la procédure de modification du plan local d'urbanisme, à savoir

**1 b** – décide d'engager la procédure de modification du plan local d'urbanisme sur les parcelles cadastrées section AH n°25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 au lieu-dit "Les Galauderies" du territoire communal ;

**2 a** – donne tous pouvoirs au Maire pour choisir l'organisme chargé de la modification du plan local d'urbanisme ;

**2 b** – autorise le Maire à signer tout contrat, avenant, convention ou marché nécessaire à l'accomplissement de la modification du plan local d'urbanisme.

## **Conseil du 11 octobre 2011**

### **DELIBERATIONS**

#### **1 – FIXATION DU TAUX DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

## **2 – AVIS SUR LE PROJET DE PARC NATUREL MARIN**

Rappel aux conseillers municipaux que suite à l'enquête publique concernant le projet de parc naturel marin pour l'estuaire de la Gironde et les pertuis charentais, le conseil municipal doit émettre un avis.

Après discussion, les élus s'inquiètent de l'importance du périmètre marin qui s'étend de la Vendée à la Gironde et des difficultés de gestion qui vont en découler. Les élus souhaiteraient que le périmètre du parc marin soit uniquement centré sur le pertuis, adossé au littoral de Charente-Maritime, afin de permettre une gestion mieux adaptée, ils regrettent l'insuffisance de la représentation des communes et de leurs groupements dans le conseil de gestion : 3 représentants pour 73 communes et 8 EPCI concernés en Charente-Maritime, ils estiment qu'il n'y a pas assez de garanties sur la finalisation du projet. Au vu de ces points et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis défavorable.

## **3 – VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS POUR PARTICIPATION À L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE OU À LA NUMÉRISATION DES P.L.U.**

Par délibération du 23 juin 2011, les élus du conseil communautaire ont validé le versement de fonds de concours aux communes pour notamment participer à l'entretien de la voirie communale, ou à la numérisation des P.L.U., suivant le tableau ci-après :

L'article L. 5216-5-VI du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit en effet, la possibilité, pour les

	Ile d'Aix	Breuil-Magné	Cabariot	Echillais	Fouras	Loire-les-Marais	Lussant	Moragne	Muron
<b>Montant Maximum Versé en 2011</b>	4639 €	5063 €	6680 €	7015 €	13837 €	3787 €	4919 €	3933 €	3933 €
	Port des Barques	Rochefort	St Agnant	St Coutant le Grand	St Hippolyte	St Laurent de la Prée	Tonnay-Charente	Vergeroux	Yves
<b>Montant Maximum Versé en 2011</b>	7706 €	136044 €	7536 €	3771 €	5968 €	5781 €	29839 €	4662 €	5015 €

communautés d'agglomération, de verser à leurs communes membres des fonds de concours pour la réalisation ou le fonctionnement d'équipements, sur délibérations concordantes des conseils municipaux. Selon ces mêmes dispositions, "le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours".

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**-Travaux en cours sur la commune :** Mise en place du réseau pluvial au Clos Martin, réfection de la route de Terre Noire.

**-Travaux effectués à l'école :** Aménagement de la salle RASED, réfection d'un mur de la cour pour fresque, aménagement d'un parc à vélo pour les primaires, réfection provisoire sous la structure de la maternelle, il sera posé un porte vélos à l'entrée de la maternelle.

#### **- Jussie 2011**

**2009/2010 :** Mise en place du programme d'actions sur 5 ans sur les communes qui ont demandé à être partenaire avec travaux mécaniques de restauration combinés avec le curage. L'UNIMA a été retenu dans l'appel d'offre, sont associés des travaux manuels d'entretien avec l'enlèvement des produits d'arrachage (épandage sur terre cultivée)

**Campagne 2011:** Linéaire programmé : 63,5 km. Enveloppe financière : 120.000 € HT (travaux + suivi).

Rappel du montage financier sur 5 ans : prime de 10% apportée par la CAPR sur le réseau primaire, 80 % de subvention publique.

**- Ragondins :** La Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Charente-Maritime (FDG DON 17) a prélevé sur la saison 2009-2010, 95 ragondins et 45 rats musqués en complément du prélèvement opéré par tirs au fusil en battue (ACCA). On constate sur notre commune une population des ragondins en hausse. Il est nécessaire de continuer la lutte par piégeages et battues, ainsi que l'organisation de tirs au fusils.

**-Démoustication :** Frais d'intervention par commune. Concernant St Laurent de la Prée : 647,18 hectares surveillés ; 334 heures d'intervention ; 18 kg de biocides utilisés ; coût : 24.532,23 €. Participation : Conseil Général 50% et CAPR 50%.

**Le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2011 est en cours de rédaction et vous sera transmis au premier trimestre 2012.**



# AGENDA

## JANVIER

**SAMEDI 14 à 20H30**

**Soirée théâtre** à la salle polyvalente *FX PRODUCTION* présente

### **La Brigade des Feuilles**

l'énorme succès écrit par Les Chevaliers du Fiel:

*Les employés municipaux sont-ils à la base d'une pyramide dont le Maire est le sommet ?*

*Vivez une grève surprise comme si vous y étiez ! Apprenez les techniques d'économie de l'effort physique, du maniement de râteau et de la dialectique syndicale !*

*Ecrivez vous même vos prochains slogans.*

*Quand un employé municipal forme un jeune collègue à devenir titulaire...ce sont vos impôts qui tremblent !*

Prix unique: 10 €. Gratuit pour les moins de 12 ans.

**BILLETTERIE** : à la mairie et le soir du spectacle à la salle polyvalente à partir de 20H00.

## FEVRIER

**Dimanche 05 à partir de 12 h00 au Domaine du Bois**

**Repas des aînés** invitation par la commune à toutes les personnes

de 65 ans et plus. Sur Inscriptions à la Mairie jusqu'au 20 Janvier au 05.46.84.00.35 (Transport : se renseigner lors de l'inscription) Possibilité de déguisement Carnaval laisse une grande place à l'imagination de chacun, une surprise au plus beau costume.

**Samedi 11 Repas dansant de la St Valentin:** venez participer à la fête des amoureux et de l'amitié à l'occasion du diner dansant organisé par l'association Fest 'en Herbe, salle polyvalente de St Laurent de la Prée.

Participation 28 euros, animation LAURENT CENY.

**Samedi 18 Bal gratuit de danses de salon** organisé par l'association BOUJ' GAMBETTES à la salle polyvalente.

## MARS

**Samedi 17 : de 14h30 à 18h00 Carnaval**

organisé par l'association des parents d'élèves

Rendez-vous à 14h30 à la salle des fêtes. De 15h00 à 16h00, tous les participants défilent dans le bourg, précédés d'un char qui transportera M. Carnaval. Comme le veut la coutume, ce bonhomme géant de 5 mètres de hauteur, sera jugé aux abords de la salle des fêtes vers 16h00 et brûlé dans la foulée. Vers 16h30, tout le monde regagnera l'intérieur où l'association des parents d'élèves offrira le gouter aux enfants et le café ou le thé aux parents. Tout est gratuit, même le gouter !

Renseignements: Association des parents d'élèves de St Laurent : 05 46 84 07 55.

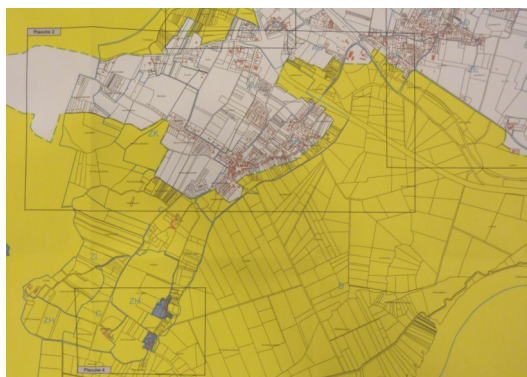
**Dimanche 18 : à 14h00 Course du cycle des marées** organisée par L'Entente cycliste Fouras / St Laurent, ouvert a tous les licenciés UFOLEP. Distances de 60 à 90 kms sur 4 courses différentes. Départ rue des Coudrées.

Renseignements: Jérôme André 06 61 13 17 25 et Bernard Léger 09 61 35 73 98

**Samedi 24 et dimanche 25 : Exposition de peintures,** organisée par l'association L'Etoile de Noël. Salles polyvalentes.

**Vendredi 30 : à 20h00 Soirée théâtre,** organisée par l'association Fest' en Herbe. Salle polyvalente.





**Du 19 décembre 2011 au 17 janvier 2012 :  
enquête publique sur le projet de classement  
et d'inscription de l'estuaire de la Charente.**

Les riverains sont invités à consulter en mairie.

Vos observations et remarques devront être adressées à:

Madame La Préfète de la Charente-Maritime

Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales de l'Environnement,  
Bureau des Affaires Environnementales,

38 rue Réaumur, 17017 LA ROCHELLE Cedex

(Par lettre recommandée avec accusé de réception.)

**Fermeture de la déchetterie** le dimanche matin à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Les travaux de rénovation du cimetière** par la société Elabor, sont interrompus suite aux intempéries. Ils reprendront à une météo plus clémente. Le groupe Elabor a été chargé par la municipalité de la reprise des concessions à l'état d'abandon. A ce titre un ossuaire va être créé ainsi qu'une tombe du Souvenir Français.



**Destruction des nids de  
frelons asiatiques**

La campagne de destruction de nids de frelons asiatiques a permis à la société Loriou de détruire 6 nids sur la commune.

Celle-ci était subventionnée par le Conseil Général de la Charente-Maritime jusqu'à fin novembre 2011.

En photos un nid détruit route de la Gare et un peu plus loin au fond, un nid trop éloigné, dans les terres labourées, pour que la nacelle puisse l'approcher.



**Un Point d'Accès Public à internet, libre et gratuit**, est désormais à votre disposition à la mairie.

Chaque utilisateur dispose d'un espace privé qui lui permet de retrouver tous ses documents et favoris internet.

Inscription en mairie muni d'une pièce d'identité.

**VIE ASSOCIATIVE**

**Echos du festival "Le jeune public et l'accueil de la différence "**

Du soleil, des jeux à gogo, des animations, du public: que demander de mieux pour qu'une fête soit réussie !

L'association remercie toutes les personnes, les différentes structures qui se sont investies à la réussite de ce 7ème festival, **vive le prochain, l'association y travaille.**

Tous les bénévoles de FEST EN HERBE vous souhaitent de passer d'agréables fêtes de fin d'année et recevez nos vœux de bonheur, de santé pour l'année 2012.

**L'Association "Yoga 17"** souhaite à toutes et à tous une très bonne et heureuse année 2012.

L'activité reprendra le **mardi 3 janvier 2012 à 19h30**, petite salle polyvalente de St Laurent de la Prée.

Préparez vos tapis, et à bientôt. Meilleures pensées yogiques

Association "yoga 17" Tél: 06.77.10.15.36 Courriel: [yoga.dixsept@laposte.net](mailto:yoga.dixsept@laposte.net)

Site: [www.yoga17.free.fr](http://www.yoga17.free.fr)

**FC Fouras / St Laurent**

**Elus meilleurs sportifs 2011**

**par la ville de Fouras:**

Mr Bastien ADDE

Mr Maxime MOREAU

Mr Melvyn MARCHAND

Bravo les gars !





# FOOTBALL CLUB FOURAS ST LAURENT



## C'est la trêve hivernale.

L'équipe 1<sup>ère</sup> se classe actuellement 11<sup>ème</sup>. Le réveil a eu lieu lors des deux derniers matchs avec un nul et une victoire. *Le chemin des filets est retrouvé.*

La Réserve se classe actuellement 5<sup>ème</sup>. L'équipe s'amuse tout en remportant des victoires. *Que ça dure.*

Les Vétérans se classent 3<sup>ème</sup>. Une nouvelle phase va donc commencer contre les meilleures équipes du district. *On compte sur vous.*

L'équipe des U16 U17 U18 se classe 7<sup>ème</sup> à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase. Un réajustement des poules va être effectué pour une 2<sup>ème</sup> phase qui va débuter courant janvier. Les jeunes commencent à mieux se connaître et à mieux jouer ensemble donc *la deuxième phase sera gagnante.*

L'équipe des U12 U13 se classe 5<sup>ème</sup> à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase. Un brassage des poules va avoir lieu afin d'équilibrer celles-ci pour entamer une 2<sup>ème</sup> phase. Les matchs reprendront fin janvier. *Courage et punch.*

L'équipe des U10 U11 se met en place gentiment et n'en doutant pas va percer lors de la 2<sup>ème</sup> phase. *La persévérance va payer.*

Les équipes des U7 U8 U9 ont fait nombres de plateaux et se sont admirablement comportées. *Continuez ainsi pour la 2<sup>ème</sup> partie de saison.*

## Récompenses

Mr Jacques ESCALADA reçoit le plateau d'or et Mr Jean-Marie HURTAUD reçoit le plateau d'argent, récompensant le nombre d'années passées en tant que bénévole d'une association sportive.

Mr Bastien ADDE est élu meilleur sportif de la ville de Fouras.

Mr Melvyn MARCHAND est élu meilleur sportif de la ville de Fouras.

Mr Maxime MOREAU est élu meilleur sportif de la ville de Fouras.

## Galette des rois

**Les joueurs et leur famille sont invités à la galette des rois qui aura lieu le samedi 21 janvier à 18h00 à Fouras**

**Stéphane Marchand, vice président.**

**Pour tous renseignements s'adresser à Mme Sylvie GUIGNIER : 06 81 60 47 63**

**Le club de foot FC FOURAS ST LAURENT**

**vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et présente ses vœux à tous les joueurs, à leurs familles et leurs amis pour l'année 2012.**



Le 1er prix du concours départemental de la galette frangipane a été décerné à Monsieur Grégory THIN, de la boulangerie pâtisserie St Laurentaise « Le Moulin de la Prée ».

Il est sélectionné pour le master régional à Poitiers le 9 janvier.

Félicitations Grégory !



Le Conseil Municipal vous souhaite une bonne année !  
Que 2012 vous donne toutes les joies que vous espérez  
et tous les plaisirs que vous méritez !



Concluons par ce proverbe Charentais: *Qui va chapt'it, va loin ! Qui va doucement, va sûrement !*